



MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1689



Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun,
tenue le **3 février 2025** à 19 heures 30.

Sont présents : Monsieur Marco Julien Conseiller no 1
 Monsieur René Bergeron Conseiller no 2
 Monsieur Bertrand Le Grand Conseiller no 3
 Monsieur Gaston L'Heureux Conseiller no 4
 Monsieur Fernand Brousseau Conseiller no 5
 Monsieur Jean-François Messier Conseiller no 6

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, Madame Élizabeth Charest, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité.

Une (1) personne est présente dans la salle lors du début de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-02-015

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des déboursés / Janvier 2025
6. Présentation et adoption des comptes à payer / Février 2025

Affaires courantes

7. Adoption / Planification stratégique
8. Renouvellement des employés à leurs ordres respectifs
9. Renouvellement des assurances dommages de la Municipalité
10. Autorisation de participation au congrès de l'ADMQ

Administration / Finance

11. Appropriation de surplus / Rôle d'évaluation 2025
12. Appropriation de surplus / Lemieux Nolet / Reddition de compte PRABAM
13. Autorisation de paiement / PG Solutions
14. Rapport de gestion contractuelle 2024

Règlements

15. Adoption / Règlement 2024-05 modifiant le règlement de zonage 03-2007 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage des conteneur maritimes comme bâtiment complémentaire et pour modifier les amendes applicables

Urbanisme

16. Demande de permis / 263 rue Principale

Travaux publics

Sécurité publique

Loisirs, culture et famille

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1690



17. Autorisation / Courses de vélo

Divers

18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ADOPTER** l'ordre du jour.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

RÉSOLUTION 2025-02-016

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL

M. Bertrand Le Grand nous informe que plus de 430 personnes ont visité le sentier de la Tourbière en 2024, ce qui démontre une augmentation de visiteurs comparativement aux années passées.

M. René Bergeron nous informe que le calendrier pour les activités des loisirs a été adopté ainsi que les tâches qui y sont rattachées.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉBOURSÉS / JANVIER 2025

RÉSOLUTION 2024-02-017

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé et présenté la liste des dépenses du mois de janvier 2025;

ATTENDU QUE la liste des dépenses présentée comprend notamment la totalité des dépenses réalisées par le Règlement 2018-11 concernant la délégation de pouvoir de dépenser;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ACCEPTER** la liste des comptes à payer mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	183 349, ⁷³ \$
Rémunération nette (employés et élus)	18 999, ⁵⁴ \$
Total dépenses	202 349,²⁷ \$

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER / FÉVRIER 2025

RÉSOLUTION 2025-02-018

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1691



ATTENDU QUE la directrice générale a déposé et présenté les comptes à payer du mois de février 2025 pour un total de 95 549,84\$;

ATTENDU QUE la liste comprend toutes les factures reçues et les dépenses prévisibles en date d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE la liste des déboursés du mois de février 2025 sera présentée à la prochaine séance ordinaire du conseil;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ACCEPTER** la liste des comptes à payer présentée.

7. ADOPTION / PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2025-2030

RÉSOLUTION 2025-02-019

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun a entrepris en 2021 un processus de planification stratégique pour les années futures, visant à définir la vision et les grandes orientations de son organisation;

ATTENDU QUE cette planification stratégique a été élaborée dans un processus participatif, incluant les acteurs clés du milieu, les personnes élues, les membres du personnel et des citoyens et citoyennes impliqués dans la communauté;

ATTENDU QUE l'ensemble de la population a également été sollicité et impliqué dans le processus de planification stratégique grâce à la distribution d'un sondage exhaustif portant sur les orientations de la planification stratégique;

ATTENDU QUE l'ensemble de ce processus a permis de rassembler des données, de les analyser et de bâtir un document de référence orienté vers une vision commune de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun et que cette vision permet de devenir une municipalité responsable, cohérente et visionnaire, au service de la collectivité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand, appuyé par Monsieur Jean-François Messier que le conseil municipal **APPROUVE** la Planification stratégique 2025-2030 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

8. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DES EMPLOYÉS À LEURS ORDRES PROFESSIONNELS RESPECTIFS

RÉSOLUTION 2025-02-020

ATTENDU QUE la Municipalité paie les frais d'adhésion aux employés municipaux à leurs ordres professionnels respectifs;

ATTENDU QUE pour 2025, les frais sont de :

- 1050,70\$ pour le renouvellement à l'ADMQ pour la directrice générale;

POUR CES MOTIFS :

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1692



Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**AUTORISER** le paiement de 1 050,70\$ avant taxes applicables pour les frais d'adhésion à l'ADMQ.

**9. DÉPÔT ET AUTORISATION DU RENOUELEMENT DE CONTRAT D'ASSURANCE
DOMMAGES**

RÉSOLUTION 2025-02-021

ATTENDU QUE la Municipalité se doit d'avoir un contrat d'assurance de dommages;

ATTENDU QU'un avis de renouvellement a été préparé le 18 octobre 2024 pour un renouvellement effectif le 7 janvier 2025;

ATTENDU QUE le montant total du contrat est de 20 425,51\$, soit une hausse de 10,77%;

ATTENDU QUE cette hausse significative est justifiée par l'inflation et une augmentation des montants d'assurance en biens de l'ordre de 4%;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**AUTORISER** le renouvellement du contrat d'assurance pour 2025 d'un montant de 20 425,51\$ avec FMQ assurances.

**10. AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ADMQ / DIRECTRICE
GÉNÉRALE**

RÉSOLUTION 2025-02-022

ATTENDU QUE le Congrès de l'ADMQ a lieu du 18 au 20 juin 2025 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QUE cet évènement regroupe une foule de formations pertinentes pour la directrice générale;

ATTENDU QUE le coût d'inscription de 585\$ avant taxes respecte le budget alloué pour ce type d'activité de rencontres et de formation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**AUTORISER** la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Élisabeth Charest, à participer au congrès 2025 de l'ADMQ se tenant du 18 au 20 juin 2025 et à payer l'inscription et les frais s'y rattachant.

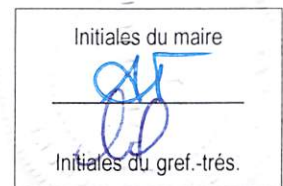
**11. APPROPRIATION DE SURPLUS / RÔLE D'ÉVALUATION 2025-2026-2027 / MRC DE
LOTBINIÈRE**

RÉSOLUTION 2025-02-023

ATTENDU QUE le service d'évaluation foncière de la MRC de Lotbinière a procédé à un exercice d'équilibrage du rôle d'évaluation pour la période couvrant 2025-2026-2027;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1693



ATTENDU QUE le travail exécuté dans le cadre de ce mandat n'est pas couvert par les frais de quote-part;

ATTENDU QUE la facture pour cet exercice s'élève à un montant de 10 772,08\$ avant taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**AUTORISER** le paiement de 10 772,08\$, dont 4 525,60\$ à même le fonctionnement et 6 246,78\$ à même le surplus cumulé réservé à cette fin.

12. APPROPRIATION DE SURPLUS / LEMIEUX NOLET / REDDITION DE COMPTE PRABAM

RÉSOLUTION 2025-02-024

ATTENDU QUE dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a accordé une somme de 75 000\$ à la Municipalité pour des travaux visant l'amélioration de l'état physique des infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les travaux admissibles doivent être réalisés entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2024;

ATTENDU QUE les travaux admissibles ont été réalisés et s'élèvent à plus de 75 000\$;

ATTENDU QUE la fin du programme d'aide financière exige la production d'une reddition de compte avec les auditeurs;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**AUTORISER** le paiement de 2 475,00\$, avant taxes applicables, pour les frais d'audits pour la reddition de compte du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux, et ce, à même le surplus cumulé.

13. AUTORISATION DE PAIEMENT / SUITE LOGICIELLE POUR LA GESTION MUNICIPALE / PG SOLUTIONS

RÉSOLUTION 2025-02-025

ATTENDU QUE la Municipalité a comme projet le changement de sa suite logicielle pour la gestion municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme PG Solutions pour l'acquisition de cette suite logicielle, tel qu'il appert à la résolution # 2024-12-259

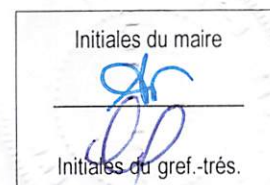
ATTENDU la réception des factures # STD60624, CESA61035, CESA61034, STD60623 STD60628, CESA61037, datées du 20 et 21 janvier 2025, totalisant un montant de 13 851,60 \$, pour les services rendus;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**AUTORISER** le paiement à PG Solutions pour les factures # STD60624, CESA61035,

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1694



CESA61034, STD60623 STD60628, CESA61037, datées du 20 et 21 janvier 2025, totalisant un montant de 13 851,60 \$, pour les services rendus plus amplement détaillés à la résolution #2024-12-259.

14. DÉPÔT / RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE 2024

RÉSOLUTION 2025-02-026

Madame Élisabeth Charest, directrice générale et greffière – trésorière dépose le rapport de gestion contractuelle 2024 au Conseil.

15. ADOPTION / RÈGLEMENT 2024-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-2007 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'USAGE DES CONTENEURS MARITIMES COMME BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE ET POUR MODIFIER LES AMENDES APPLICABLES

RÉSOLUTION 2025-02-027

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage 03-2007* est en vigueur sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'encadrer l'usage de conteneurs à des fins de bâtiment complémentaire à certains usages sur son territoire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable à une telle demande et recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également mettre à jour les sanctions prévues à son règlement en cas de contravention;

ATTENDU QU'un avis de motion ainsi qu'un premier projet de règlement a été déposé et adopté à la séance ordinaire 2 décembre 2024;

ATTENDU QU'un deuxième projet de règlement a été présenté à la séance extraordinaire du 18 décembre 2024;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 3 février 2025;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement 2024-05 soit **ADOPTÉ**, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

16. DEMANDE DE PERMIS / 263 RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION 2025-02-028

ATTENDU QUE les propriétaires du 263 rue Principale ont déposé un projet de rénovation qui consiste à remplacer les portes et fenêtres, refaire l'isolation intérieure, refaire le balcon du 2^e

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1695



étage ainsi que du rez-de-chaussée et finalement, remplacer les bardeaux de cèdre endommagés par des identiques;

ATTENDU QUE la propriété est assujettie à l'application du Règlement PIIA;

ATTENDU QUE le projet a été présenté aux membres du CCU et qu'ils déposent au conseil municipal une recommandation favorable au projet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**AUTORISER** l'émission du permis de rénovation tel que présenté et conformément aux autres dispositions réglementaires.

17. AUTORISATION DE CIRCULER SUR LA VOIE PUBLIQUE / COURSE DE VÉLO

RÉSOLUTION 2025-02-029

ATTENDU QUE cela fait maintenant quelques années que des courses de vélo partant du centre communautaire et faisant une boucle à Issoudun et Saint-Apollinaire sont organisées;

ATTENDU QUE ces événements sont organisés par un regroupement externe et que la Fédération québécoise des sports cyclistes sanctionne les épreuves;

ATTENDU QUE la tenue des courses est généralement appréciée parmi la population;

ATTENDU QUE pour l'année 2025, ce sont les 21 mai, 11 juin, 9 juillet et 30 juillet qu'auront lieu les courses;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**AUTORISER** la tenue de ces épreuves de courses de vélo aux dates visées et sur le parcours précisé, empruntant des voies publiques municipales.

18. TRANSPORT EXPRESS LOTBINIÈRE / TRAJET DU TRANSPORT EN COMMUN

Monsieur Bertrand LeGrand se questionne concernant le nouveau trajet d'Express Lotbinière qui passe sur la route Laurier mais ne s'arrête pas dans la municipalité. Mme la mairesse explique que cet arrêt est déjà prévu, et même qu'il est dans les projets de la MRC de faire passer l'autobus dans le cœur du village. Seulement, il n'a pas encore été mis en place. Elle questionne le conseil sur son intérêt à payer un peu plus de quote-part pour que l'autobus s'arrête sur notre territoire. Comme le conseil se montre intéressé, elle mentionne qu'elle en fera part à la MRC et que le cas échéant, le nouveau montant de la quote-part qui s'ensuivrait sera rapporté au conseil pour approbation.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient alors la période de questions.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2025-02-030

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



1696

Il est proposé par Monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h11.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Élizabéth Charest, directrice générale et greffière – trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault
Mairesse

Madame Élizabéth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière

